

2015

RAPPORT ANNUEL

Association Fribourgeoise de l'Industrie des Graviers et du Béton



Gravière de Creabéton Matériaux SA, Granges-près-Marnand

Illustration de Sara Gagetta

Sommaire

Rapport du Président	4
Séances et commissions de l'association	6
Mutations des membres	9
Relations permanentes avec l'association	9
Organisation de l'association	10
Comptes pertes et profits 2015	11
Bilan au 31.12.2015	12
Rapport des vérificateurs	13
Liste des membres	14

Rapport du Président

Avec le retour des beaux jours, vient aussi le temps de faire le bilan de l'année écoulée.

De manière générale, j'estime que depuis notre assemblée de printemps à Lentigny, le marché du gravier et du béton est resté stable à un niveau qui reflète la bonne situation de la construction dans notre canton.

Cependant, malgré un volume de travail intéressant, il existe toujours une concurrence exacerbée entre les entreprises de construction, concurrence qui se reporte sur nos entreprises. Cette volonté de rechercher le prix minimum, au détriment de toute autre considération, a des conséquences qui, à long terme, peuvent remettre en question notre mode de fonctionnement. Il s'agit notamment de la diminution du coût des transports. Des graviers venant de toujours plus loin, notamment de France et des cantons alémaniques, se retrouvent sur nos chantiers, au détriment des questions d'environnement.



De plus en plus souvent, et pour des volumes de moins en moins importants, les bétons sont fabriqués sur chantier. Même si le gravier utilisé provient la plupart du temps de nos installations, très souvent de telles installations ne sont pas soumises aux mêmes exigences que celles des centrales fixes, notamment quant aux contrôles de qualité et aux contraintes environnementales.

Trop souvent, les exigences qualitatives sont oubliées au détriment des impératifs financiers.

Le recyclage des matériaux de récupération offre un potentiel important d'économie de graviers naturels. Un effort important doit encore être fait pour garantir que ce soit exécuté conformément aux ordonnances et aux normes y relatives. Nous participons à différents groupes de travail actifs dans ce domaine, principalement pour les bétons et les graviers recyclés.

Toutes ces questions préoccupent les membres du comité. Heureusement, nous avons pu les aborder lors des entretiens avec M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz. Si nous n'avons pas pu trouver de réponses immédiates, ces discussions nous ont permis de renforcer notre collaboration avec les principaux services de l'Etat, comme le SECA et le SEn, pour traiter des mesures envisageables.

En réponse aux inquiétudes du comité de l'AFGB relatives à l'approvisionnement futur du canton en graviers, Mme Papi a précisé la position du SECA lors d'une séance qui nous a réunis.

Le PSEM (approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mai 2011) fait partie du Plan Directeur Cantonal entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Il a été approuvé par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) dans sa forme actuelle, que ce soit pour les emplacements des sites prioritaires ou les conditions permettant la mise en exploitation de nouveaux gisements. Une révision du PSEM est prévue tous les 10 ans, soit en 2021. Il n'est pas possible de modifier fondamentalement le PSEM avant cette date.

Dans cette optique, il est prévisible de mettre sur pied dès 2018 un groupe de travail chargé d'étudier les modifications à apporter au PSEM et la création d'outils de planification spécifiques au domaine des gravières.

L'État a la possibilité, même si cela n'a encore jamais été fait, d'imposer la mise en zone d'une gravière si l'intérêt public le demande (par ex. pour garantir l'approvisionnement d'une région). Cependant, cette procédure serait certainement longue et compliquée.

Dans ce but, il faut prouver qu'une région souffre d'une pénurie dans son approvisionnement en gravier.

Si tel était le cas, il y aurait la possibilité de proposer une alternative au PSEM, alternative qui serait analysée par le SECA et les services de l'État en vue des procédures d'obtention des permis ad hoc.

Des solutions existent mais elles seront difficiles à mettre en place. Nous nous efforcerons de faire en sorte que la révision du PSEM soit opérationnelle le plus rapidement possible.

L'Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets (OLED) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année en remplacement de l'OTD. En collaboration avec la FFE, nous discutons avec le SEn pour analyser les incidences des modifications enregistrées et étudier les mesures à mettre en place, principalement en ce qui concerne la gestion des différents types de décharge.

Ce printemps, le Grand Conseil a adopté les modifications de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Après avoir eu de nombreux contacts avec des membres de la commission ad hoc, notamment Markus Bapst et Jean-Daniel Wicht, nous avons vu avec satisfaction que la taxe sur la plus-value résultant d'un changement de zone ne serait pas appliquée aux gravières. C'est une bonne nouvelle pour tous nos membres. Nous restons cependant particulièrement attentifs à toute velléité dans cette direction.

En dehors du canton, nous maintenons et accentuons nos contacts avec nos collègues romands. Cette collaboration offre une vision plus globale du secteur des gravières. Elle permet également de connaître les problèmes qui peuvent se poser et, surtout, les solutions qui y sont apportées.

L'ASGB est également un soutien indispensable pour notre association : son activité au niveau suisse, les conseils qu'elle nous apporte et son appui technique nous permettent d'améliorer sensiblement notre efficacité.

Je remercie la FFE et plus particulièrement Sara Gaggetta, Christine Waeber et Céline Spühler pour la tenue de notre administration. Cette collaboration est fructueuse, d'autant plus que nos domaines d'activité sont très liés.

Tous mes remerciements vont également à mes collègues du comité. Nous formons une bonne équipe et essayons de faire au mieux dans l'intérêt de l'AFGB et de ses membres.

Luc Pasquier
Président

Séances et commissions de l'association

Assemblée ordinaire de printemps

Le 10 juin 2015, l'assemblée générale ordinaire s'est tenue à l'Auberge St-Claude de la commune de La Brillaz, après une agréable et intéressante visite de l'entreprise Creabéton Matériaux SA à Granges-près-Marnand. La visite, menée par Pierre Grandjean, s'est déroulée dans la bonne humeur et les participants ont pu apprécier l'apéritif qui a suivi. Après une année de présidence, Luc Pasquier a ensuite pu ouvrir officiellement la séance.



Illustration de Sara Gaggetta

Madame Guillet, Syndique de la commune de La Brillaz a fait une brève intervention pour nous parler de sa belle commune avant de laisser la place à Monsieur Pasquier pour la lecture de son rapport. Il a cité quelques points importants concernant l'association, notamment la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions et l'Ordonnance sur le Traitement des Déchets.

Les comptes ont été rapidement commentés par la secrétaire, Sara Gaggetta. Le Président a ensuite fait part de la proposition d'admission de l'entreprise Laboroute SA, dont le siège est à Domdidier, en tant que membre libre de l'AFGB.

Avant de clôturer la partie officielle, Luc Pasquier a transmis une dernière information aux membres : lors de la séance du 28 mai 2015 à laquelle les autres associations cantonales ont participé, le Président a pu remarquer que les soucis de l'AFGB concernant essentiellement l'importation de graviers, le recyclage et l'utilisation des matériaux étaient partagés.

Il a ensuite convié les participants à un apéritif, tout en réitérant ses remerciements à la commune de La Brillaz pour l'avoir aimablement offert.



Illustration de Sara Gaggetta



Illustration de Christine Waeber

Assemblée extraordinaire d'automne

Les assises de l'assemblée générale extraordinaire ont eu lieu le 25 novembre 2015 au restaurant l'Abri des Marches à Broc, où une trentaine de personnes y ont participé.

Les présents ont eu le plaisir d'accueillir Madame Carole Schelker, Ingénieure en Génie rural et Environnement EPF, administratrice et Directrice d'Impact-Concept SA qui a présenté le PDCar et le PSDC du canton de Vaud dans la partie informative de l'AG.

Le budget de l'association pour l'année 2016 a été brièvement présenté par Rachel Ischer, collaboratrice à la FFE.

Le Président a donné des informations importantes sur la situation actuelle du marché, en parlant notamment des importations de graviers dans le canton. Il a également fait référence à l'insuffisance des contrôles de recyclage des matériaux de récupération et de leur utilisation.

Luc Pasquier est ensuite passé au point « Divers » ; les présents souhaitant s'exprimer pouvaient le faire avant que Monsieur Weder, Directeur de l'ASGB, ne nous parle essentiellement de l'Ordonnance sur le Traitement des Déchets (OTD) ainsi que l'Ordonnance concernant la protection des biotopes.

Loïc Constantin, chef de section du Service de l'Environnement, a profité de l'occasion pour donner quelques précisions concernant le remblayage des gravières qui est considéré comme une mise en culture et non une décharge.

Le Président a clôturé cette assemblée à la fin de la partie informative, durant laquelle Carole Schelker a pris la parole, en conviant tous les présents à l'apéritif et au repas qui ont suivi.



<http://www.fribourgtourisme.ch/fr/abri-des-marches>



Illustration de Carole Schelker, Ingénieure en Génie rural et Environnement EPF

Comité

Le comité a siégé à 5 reprises en 2015, pour traiter les sujets importants de l'association :

- modification de la LATeC ;
- biotopes ;
- taxe sur la plus-value ;
- PSEM.

Autres séances

26.02.15	Comité de la CCC
26.03.15	Rencontre avec le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz
27.03.15	Séminaire de Jongny
21.05.15	Assemblée générale de la FFE
28.05.15	Conférence des Présidents et Directeurs
29.05.15	Assemblée générale de l'ASGB
30.05.15	Assemblée générale de l'ASGB
11.06.15	Comité de la CCC
10.09.15	Comité de la CCC
14.10.15	Assemblée générale de la CCC
11.11.15	Rencontre associations romandes
19.11.15	Comité de la CCC
10.12.15	Rencontre avec le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz
10.12.15	Assemblée générale extraordinaire de la FFE

Mutations des membres

Admissions

Nous avons enregistré en 2015 l'adhésion de 1 entreprise :

Membre libre

- ✓ Laboroute SA, 1564 Domdidier

Démissions

Nous n'avons enregistré aucune démission au 31 décembre 2015.

Relations permanentes avec l'association

- Association Suisse de l'industrie des Gravieres et du Béton (ASGB), Berne
- Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux (ASMP), Berne
- Commission d'Inspectorat de l'ASGB
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),
- Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE)
- Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF)
- Conférence Cantonale de la Construction (CCC)
- Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (CCIF)

Organisation de l'association

Comité

Nom, prénom	Rôle	Membre depuis	Réélu	Jusqu'en
Luc Pasquier JPF Gravières SA 1630 Bulle	Président	24 novembre 2009	2014	2017
Gérald Rebetez Vigier Béton Romandie SA 1734 Tinterin	Vice-président	19 juin 2007	2014	2017
Nicolas Brodard Routes Modernes SA 1700 Fribourg	Membre	23 juin 2010	2014	2017
Philippe Peiry Holcim Granulats et Bétons SA 1860 Aigle	Membre	21 novembre 2012	2014	2017
Jean-Noël Rubin Sables et Graviers Tuffière SA 1730 Ecuwillens	Membre	25 juin 2014	2014	2017

Administration

Nom, prénom	Poste	Depuis	N° téléphone
Sara Gaggetta Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs Rte André Piller 29 1762 Givisiez	Secrétaire	1 ^{er} janvier 2011	+41 26 460 80 20
Roger Mollard Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs Rte André Piller 29 1762 Givisiez	Comptable	1 ^{er} janvier 2011	+41 26 460 80 22

Comptes pertes et profits 2015

No de compte	Produits	Comptes 2014	Comptes 2015
3000	Cotisations membres	24'900.50	28'541.00
3001	Cotisations libres	3'800.00	4'300.00
3200	Intérêts bancaires et ccp	8.15	1.96
3250	Dividendes s/actions et parts	419.05	145.35
3260	Bénéfice s/titres non réalisé	1'769.00	0.00
Total des produits		30'896.70	32'988.31

No de compte	Charges	Comptes 2014	Comptes 2015
4360	Matériel de bureau	1'441.80	0.00
4361	Frais de port	431.55	431.50
4362	Téléphone	282.05	607.20
4364	Photocopies	454.75	98.50
4365	Frais bancaires et ccp	168.05	163.80
4368	Frais de secrétariat	13'325.15	7'758.20
4371	Indemnités	5'650.00	5'700.00
4372	Cotisations aux associations	2'530.00	2'605.00
4374	Sortie des membres	0.00	0.00
4375	Frais AG et comité	4'282.90	5'047.70
4377	Frais juridiques	0.00	1'944.85
4379	Site pédagogique	300.00	300.00
4380	Frais divers	216.00	926.20
4500	Provision pour frais juridique-dossiers	0.00	4'000.00
4601	Perte s/titres non réalisés	0.00	1'769.00
Total des charges		28'434.20	31'351.95

Résultat	Comptes 2014	Comptes 2015
Total produits	30'896.70	32'988.31
Total charges	29'082.25	31'351.95
Bénéfice / Perte	1'814.45	1'636.36

Bilan au 31.12.2015

No de compte	Actifs	31.12.2014	31.12.2015
1000	Caisse	180.00	209.40
1010	Compte postal 17-2144-6	11'722.16	13'617.16
1020	Compte épargne CS 902684-40	1'853.73	1'840.59
1100	Débiteurs cotisations	600.00	0.00
1400	Titres Crédit Suisse	38'521.00	36'752.00
Total des actifs		52'876.89	52'419.15

No de compte	Passifs	31.12.2014	31.12.2015
2000	Fournisseurs	15'097.50	9'003.40
2600	Provision pour frais juridique-dossiers	0.00	4'000.00
2800	Capital propre	35'964.94	37'779.39
	Bénéfice/perte exercice 2015	1'814.45	1'636.36
Total des passifs		52'876.89	52'419.15

Commentaires

Les cotisations des membres ont un peu augmenté car les volumes 2014 ont été en moyenne supérieurs à 2013 et nous avons enregistré un nouveau membre libre. Au total, les produits se montent à CHF 32'988.31.

Dans les charges, le total est de CHF 31'351.95.

Les comptes de l'association, pour l'exercice 2015, voient un bénéfice de CHF 1'636.36 après la création d'une provision pour des prestations extraordinaires. En effet, grâce à la diminution des frais de gestion du secrétariat, une provision a pu être créée.

En ce qui concerne le bilan, au 31 décembre 2015, avec les liquidités, les débiteurs et les titres, le total de l'actif se monte à CHF 52'419.15.

Au bilan des passifs, figurent des fournisseurs pour CHF 9'003.40. Le capital propre en fin 2014 était de CHF 37'779.39 et a légèrement augmenté par rapport à l'année passée : il est maintenant de CHF 39'415.75.

Rapport des vérificateurs

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 18 des statuts de notre association et au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Après différents contrôles, nous avons constaté que :

- Le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité
- La comptabilité est tenue avec soin et exactitude
- L'exercice 2015 enregistre un bénéfice de **Fr. 1'636.36**
- Le capital de l'AFGB s'élève dorénavant à **Fr. 39'415.75**

Nous avons eu l'occasion de constater l'existence de la fortune. Nous avons contrôlé les recettes et les dépenses d'après les pièces justificatives.

Nous proposons donc à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge à la secrétaire et au caissier.

Les vérificateurs

Martine Rüfenacht



Philippe Nuoffer



Givisiez, le 14 avril 2016

Liste des membres AFGB

	<i>Raison sociale</i>	<i>Numéro postal et localité</i>	<i>Téléphone</i>
1	A. & A. Kolly SA	1634 La Roche	+41 (26) 413 21 17
2	André Repond SA	1637 Charmey	+41 (26) 927 55 55
3	Bersier SA Gravière de Ménières	1752 Villars-sur-Glâne	+41 (26) 470 21 79
4	Béton Centre SA	1630 Bulle 1	+41 (26) 919 72 72
5	Béton Frais Gruyère SA	1580 Avenches	+41 (26) 850 08 00
6	CSD Ingénieurs SA	1763 Granges Paccot	+41 (26) 460 74 74
7	E. Bühler & Fils SA	2074 Marin-Epagnier	+41 (32) 756 11 22
8	Frei Fördertechnik AG	3113 Rubigen	+41 (31) 720 56 56
9	Fribeton SA	1709 Fribourg	+41 (26) 426 54 55
10	Geolina SA	1700 Fribourg	+41 (26) 424 80 52
11	Geotest SA	1762 Givisiez	+41 (26) 424 74 20
12	GF Gravières Fribourg SA	1701 Fribourg	+41 (26) 484 80 00
13	Gilbert Brodard et Fils SA	1634 La Roche	+41 (26) 413 92 20
14	Gravière de Châtillon SA	1630 Bulle 1	+41 (26) 919 72 72
15	Grisoni-Zaugg SA	1630 Bulle 2	+41 (26) 913 12 55
16	H. Grandjean Fils SA	1667 Enney	+41 (26) 921 24 56
17	Holcim Granulats et Bétons SA	1860 Aigle	+41 (58) 850 06 80
18	Jean Weibel SA	3018 Bern	+41 (31) 990 53 56
19	JPF Gravières SA	1630 Bulle 1	+41 (26) 919 72 72
20	Kiesgrube Benewil GmbH	1715 Alterswil	+41 (26) 494 24 55
21	Kiesgrube Waldegg AG	1715 Alterswil	+41 (26) 494 24 55
22	Kieswerk Kiemy AG	3186 Düringen	+41 (26) 492 98 85
23	Laboroute SA	1564 Domdider	+41 (26) 676 92 60
24	Liebherr Machines SA	1306 Dailens	+41 (21) 863 60 00
25	Macheret Fils SA	1695 Estavayer-le-Gibloux	+41 (26) 411 18 67
26	Raemy Hoch- und Tiefbau AG	1716 Oberschrot / Plaffeien	+41 (26) 419 12 47
27	Roger Rime SA	1637 Charmey	+41 (26) 927 22 53
28	Routes Modernes SA	1709 Fribourg	+41 (26) 426 52 22
29	Sables et Gravières Tuffière SA	1730 Ecuwillens	+41 (26) 409 72 62
30	Savary Béton Frais et Gravières SA	1483 Vesin	+41 (26) 665 95 95
31	Vigier Béton Romandie SA	1734 Tinterin	+41 (26) 418 12 88



Gravière de Creabéton Matériaux SA, Granges-près-Marnand

Illustrations de Sara Gagetta

AFGB

Route André Pillier 29

1762 Givisiez

Tél. 026 460 80 20

Fax 026 460 80 25

sara.gagetta@ffe-fbv.ch